



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### GAEC et CUMA

Question écrite n° 47366

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité de maintenir les aides au démarrage pour la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), dont la loi de finances pour 1997 prévoit la suppression. Rappelant que les GAEC et les CUMA facilitent l'installation des jeunes agriculteurs en limitant le niveau des reprises et des investissements et soulignant que l'agriculture de groupe et notamment les CUMA jouent un rôle important dans le maintien du tissu rural, il lui demande d'envisager le retablisement de ces aides s'avérant économiquement nécessaires au développement harmonieux et vital des groupements et des coopératives agricoles.

#### Texte de la réponse

Les groupements d'exploitants, comme les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) participent à l'abaissement des coûts de production et conservent toute leur pertinence en agriculture. Ils constituent aussi un élément important d'animation du monde rural. Les aides de démarrage favorisant la création des groupements d'exploitants, de même que l'aide à la tenue d'une comptabilité de gestion, instaurées il y a une vingtaine d'années, ne se justifient plus cependant aujourd'hui où environ 50 000 GAEC et 13 000 CUMA sont en activité. Au surplus, les agriculteurs demeurent fortement incités à se regrouper au sein de GAEC par de nombreuses dispositions législatives ou réglementaires. L'essentiel de l'appui aux CUMA provient quant à lui de la mise en place de prêts superbonifiés pour l'acquisition des machines et matériels. Le plafond de ces prêts vient d'être relevé à 2,75 millions de francs de réalisations pour les CUMA de vingt adhérents et plus et à 2 millions de francs pour celles qui réunissent moins de vingt adhérents.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bateux Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47366

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 1997, page 173

**Réponse publiée le :** 17 mars 1997, page 1342